

Délibération n°2024-02-12**Réf. Nomenclature « Actes » : 9.2**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ecole de musique Théadamuse : projet de cession à Haute-Corrèze Communauté d'une partie d'un bâtiment du collège Voltaire

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	58
Pouvoirs	16
Votants	74

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 28 mars 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Michelle Chaumont est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Padilla-Ratelade Marilou	à	Michel Pesteil
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Peyraud Stéphane	à	Jean-François Michon
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Ratelade François	à	Pascal Montigny
Coutaud Pierre	à	Nathalie Laurent	Ribeiro Sophie	à	Martine Pannetier
Cronnier Pierrick	à	Philippe Brugère	Talvard Françoise	à	Stéphanie Gautier
Devallière Sébastien	à	Jean-Pierre Guitard	Ventadour Elisabeth	à	Barbara Vimont

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Fiancette Yoann ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Lepage Marie-Claude ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Saugeras Michel ; Simandoux Nelly ; Valibus Michèle.

Délibération n°2024-02-12

Le président explique que l'école de musique et de danse Théadamuse est actuellement logée dans l'aile Sud de l'internat du Collège Voltaire dont le propriétaire est le Département de la Corrèze.

La salle de danse située en rez-de-chaussée du bâtiment est mutualisée avec les cours d'EPS du Collège. La sécurité liée à un établissement scolaire et les horaires liées à l'activité d'une école de musique engendrent des conflits d'usage. L'association recherche une solution pour déménager d'ici la rentrée de septembre 2024.

Le Département de la Corrèze envisage la cession de l'aile nord du bâtiment internat du collège à Haute-Corrèze Communauté. D'une superficie de 2400m², les accès de cette partie du bâtiment pourraient être isolés pour permettre un fonctionnement indépendant. Ces locaux pourraient accueillir l'école de musique. Les modalités de cession et les travaux à effectuer restent à définir.

Afin de permettre la prise de décision, le Département de la Corrèze transmettra les éléments suivants :

- Le projet de séparation des parcelles ;
- Le règlement de copropriété et l'acte administratif de cession ;
- Les aménagements de sécurité nécessaires à une ouverture au public ;
- L'étude de séparation des fluides et la réalisation des travaux ;
- Les diagnostics avant travaux réalisés sur les fenêtres de l'aile Sud du bâtiment pour projeter et évaluer les travaux d'isolation côté Nord ;
- Les modalités de prise en charge des travaux d'accessibilité nécessaires pour l'accueil du public à mobilité réduite

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la proposition du département ;
- **AUTORISE** le Président à poursuivre les échanges avec le département.

A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 11 avril 2024

Le Président,
Pierre Chevalier

